



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 78736

Texte de la question

M. Louis Guédon appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur les difficultés qu'il y a à appréhender au mieux la performance des acteurs de l'insertion. L'établissement, comme seul critère d'évaluation de la performance, d'un taux de retour à l'emploi semble délicat pour mesurer, avec toute la pertinence requise le degré d'efficacité des acteurs de l'insertion qu'ils soient publics ou parapublics. Le risque peut être grand de voir sacrifiées au rendement nécessaire à l'obtention de financement des situations personnelles des demandeurs d'emploi qui font l'objet de l'activité des associations intermédiaires notamment et, plus généralement, des acteurs de l'insertion. L'insertion ou la réinsertion sur le marché du travail procède d'un lent processus qui dépend en grande partie des demandeurs d'emploi eux-mêmes. Chacun trace sa voie dans ce parcours de l'insertion, en fonction d'un rythme qui lui est propre. Il conviendrait sans doute de tenir compte, dans l'évaluation de la performance, de cet élément pour déterminer un faisceau d'indices capable de cerner au mieux l'action des associations intermédiaires en sachant prendre en compte les situations personnelles des demandeurs d'emploi. Il lui demande donc s'il est envisageable de réexaminer les critères d'évaluation de l'insertion en les centrant, plus explicitement, sur le demandeur d'emploi lui-même.

Données clés

Auteur : [M. Louis Guédon](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78736

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10706